



31 October 2014 / 31 octobre 2014

IOTC CIRCULAR 2014-93 / CIRCULAIRE CTOI 2014-93

Dear Sir/Madam,

SUBJECT: COMMUNICATION FROM THE EUROPEAN UNION CONCERNING A CATCH DOCUMENTATION SCHEME WORKING GROUP

Please find attached a communication from the European Union concerning formation of an IOTC Intersessional Working Group to make progress on a catch documentation scheme for tropical tuna species and terms of reference for the intersessional working group.

Madame/Monsieur,

SUJET: COMMUNICATION DE L'UNION EUROPEENNE CONCERNANT SYSTEME DE DOCUMENTATION GROUPE DE TRAVAIL

Veuillez trouver ci-jointe une communication de l'Union Européenne concernant la formation d'un groupe de travail intersessionnel de la CTOI de faire des progrès sur un schéma de documentation des captures de thons tropicaux en termes de référence du intersessionnel groupe de travail.

Yours sincerely / Cordialement

Rondolph Payet
Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachments / Pièces jointes:

- Letter from European Union/ Lettre de l'Union Européenne.
- Terms of Reference for the Intersessional Working Group/ Termes de référence du intersessionnel groupe de travail.

Distribution / Destinataires

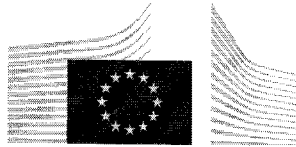
IOTC Members / Membres de la CTOI: Australia, Belize, China, Comoros, Eritrea, European Union, France (Territories), Guinea, India, Indonesia, Iran (Islamic Rep of), Japan, Kenya, Rep. of Korea, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mauritius, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, United Rep. of Tanzania, Thailand, United Kingdom (OT), Vanuatu, Yemen.

Cooperating non-Contracting Parties / Parties coopérantes non-contractantes: Senegal, South Africa.

Chairperson IOTC / Président de la CTOI

Copy to / Copie à: FAO Headquarters, FAO Representatives to CPCs

This message has been transmitted by email only / Ce message a été transmis par courriel uniquement



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES
INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
INTERNATIONAL AFFAIRS, LAW OF THE SEA AND REGIONAL FISHERIES
ORGANISATIONS

Brussels,
MARE B1/ND/ARES(2014)

Mr Rondolph Payet
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
(IOTC)
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria
Seychelles

Subject: Catch Documentation Scheme Working Group

Dear Mr Payet,

With a view to set up an IOTC intersessional working group to progress on a Catch Documentation Scheme (CDS) for the Indian Ocean Tuna Commission, Terms of Reference (ToR) for such a working group were discussed at the 2013 IOTC Annual Meeting and revised ToR prepared by the European Union, were circulated by the Secretariat through the IOTC Circular 2014-13.

The European Union received some comments on these draft ToR. The comments were supportive of the formation of an intersessional working group as a good step towards the development of a CDS.

A Contracting Party encouraged the integration of this working group within a broader monitoring, control and surveillance (MCS) review across the IOTC region. Similarly to what was done in other RFMOs such as the WCPFC, the EU would be in favour of focusing this working group on the development of a CDS. CDS is a matter of sufficient importance and technicalities to be dealt with on its own.

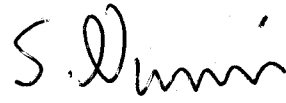
The aim of this working group is to foster cooperation between interested Parties to develop a proposal. We consider that it is not necessary to discuss it together with other MCS issues; rather it could further complicate and delay the adoption of a CDS in IOTC. It is to be noted that for instance the high-seas boarding and inspection scheme is already being discussed elsewhere.

The European Union incorporated the mentioned comments in the attached revised draft. References to data reporting systems currently in place in IOTC, the necessary resources to implement a CDS and opportunities to utilise emerging technologies were added.

In order to finalise these ToR, I would very much appreciate it if you could circulate the attached draft to all IOTC Contracting Parties and Cooperating non-Contracting Parties

for their comments by the end of 2014. The contact point is Mr. Orlando Fachada (orlando.fachada@ec.europa.eu).

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Nurmi', with a stylized, cursive script.

Seppo NURMI
Head of EU Delegation to IOTC

PROPOSAL SUBMITTED BY THE EUROPEAN UNION

**ON TERMS OF REFERENCE FOR AN IOTC INTERSESSIONAL WORKING GROUP TO
PROGRESS ON A CATCH DOCUMENTATION SCHEME FOR TROPICAL TUNA SPECIES**

EXPLANATORY MEMORANDUM

Goal: To assess and discuss the main issues concerning a strategy towards a catch documentation scheme for tropical tuna species (skipjack, yellowfin, bigeye) in IOTC through the creation of a specific Working Group to address those matters.

Rationale: Catch documentation schemes market measures have been internationally recognized as one of the most effective tools to fight against IUU and act upon the management of stocks and catches, in addition they are also an invaluable instrument for gathering huge amount of data.

To achieve all these goals, it is necessary to establish an effective control of the movements of these catches through the traceability of the product from the net to its final market, including reprocessing in intermediate countries.

The creation of an IOTC Working Group to discuss the main matters surrounding the development of a catch documentation scheme for tuna species will permit to collect all the necessary input and allow a clear view of all the elements involved.

**INTERSESSIONAL WORKING GROUP TERMS OF REFERENCE TO PROGRESS ON
CATCH DOCUMENTATION SCHEMES FOR TROPICAL TUNA SPECIES (SKIPJACK,
YELLOWFIN, BIGEYE)**

The Indian Ocean Tuna Commission (IOTC),

RECOGNIZING the impact that market factors have on the fishery;

CONCERNED by the impact that illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing has in the IOTC Area of Competence;

REITERATING the responsibilities of flag States to ensure that their vessels conduct their fishing activities in a responsible manner, fully respecting IOTC conservation and management measures;

NOTING the need for improved and strict control on all the components involved in the tuna and tuna-like species fisheries;

NOTING the recommendation from the 2009 performance review on the development of a comprehensive monitoring, control and surveillance system, including through the adoption of new measures and tools such as i.a. a possible catch documentation scheme;

RECALLING the broader consensus on catch documentation schemes reached at the 2010 Kobe MCS meeting in Barcelona and Kobe 3;

MINDFUL of existing and proposed catch documentation schemes in other RFMOs (including ICCAT, CCSBT and CCAMLR);

UNDERLINING the complementary role that importing and processing States also have in the control of the catches of tuna and tuna-like species to ensure compliance with IOTC conservation and management measures;

RECALLING the IOTC statistical document program for bigeye tuna and its objectives;

RECOGNIZING that properly tracing tuna and tuna-like species from the point of capture to their final import has significant operational and technical aspects that would need to be addressed for any effective catch documentation scheme;

COMMITTED to taking steps that conform with international law, notably as regards the World Trade Organization (WTO), and to ensure that tuna and tuna-like species entering markets of CPCs and non-CPCs of IOTC is caught in the Area of Competence in a manner that does not diminish the effectiveness of IOTC conservation and management measures;

Agrees:

1. To create a Working Group participated by CPCs to address technical and practical issues associated with the development of a Catch Certificate Documentation Scheme for tuna species by IOTC.

2. The working group will be open to all CPCs.

3. The Working Group will take into account the following factors:

a) The conservation status of IOTC species/stocks;

b) Existing catch documentation schemes and catch tracking systems in other RFMOs and in IOTC

Formatted: Font: (Default) Times
New Roman

Members;

e) Monitoring and control measures currently in place and their implementation, effectiveness and utility for the purpose of integrating a Catch Documentation Scheme within the existing monitoring, control and surveillance framework of IOTC;

e)d) Data reporting systems currently in place in IOTC;

e)e) How IOTC fisheries are conducted (e.g. gear types, transshipment activities, harvesting CPCs);

e)f) The ways in which products from IOTC fisheries are processed, transported, and traded;

e)g) The overall level of trade by species and product type as well as the CPCs and non-CPCs involved;

h) Operational issues, capacity requirements, and the costs and the necessary resources associated with various monitoring and control approaches, including data collection, electronic transmission of data to increase efficiency, catch verification and validation, submission, handling, analysis, reconciliation and dissemination associated with catch documentation schemes and options for addressing the costs;

e)h) Opportunities to utilize technologies to increase efficiency and decrease costs;

h)i) Any other relevant issues or information.

2. The Working Group shall commence in ~~2014~~2015. It will report progress to the Commission at its Annual Meeting in ~~2014-2016~~ and ~~2015~~2017, with a view to presenting a Catch Documentation Scheme proposal to the Commission at its Annual Meeting in ~~2015-2017~~ or ~~2016~~2018.

3. The Working Group will work preferentially through electronic means or in the margins of any IOTC meeting.

Formatted: No bullets or numbering

Formatted: Font: 11,5 pt

Formatted: No bullets or numbering

Bruxelles,
MARE B1/ND/ARES(2014)
M. Rondolph Payet
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
(CTOI)
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria
Seychelles

Objet : Groupe de travail sur le mécanisme de documentation des captures

M. Payet,

En vue de créer un groupe de travail en intersession visant à élaborer un mécanisme de documentation des captures (CDS) pour la Commission des thons de l'océan Indien, les termes de référence (TdR) pour un tel groupe de travail ont fait l'objet de débats durant la réunion annuelle 2013 de la CTOI, et des TdR révisés par l'Union européenne ont été distribués par le Secrétariat de la CTOI par le biais de la circulaire 2014-13.

L'Union européenne a reçu des commentaires sur ce projet de TdR, lesquels étaient favorables à la formation d'un groupe de travail en intersession, qui est perçu comme un pas important vers la mise en place d'un CDS.

Une partie contractante a encouragé l'intégration de ce groupe de travail dans un cadre d'examen de suivi, contrôle et surveillance (SCS) plus vaste dans la région de la CTOI. À l'instar de ce qui a été fait dans d'autres ORGP comme la WCPFC, l'UE estimerait que ce groupe de travail devrait se concentrer sur le développement d'un CDS. Le CDS revêt une importance fondamentale et comporte suffisamment d'aspects techniques pour être traité selon ses propres mérites.

Ce groupe de travail a pour objectif d'encourager la coopération entre les Parties intéressées en vue d'élaborer une proposition. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de l'examiner en même temps que d'autres questions SCS, ce qui risquerait de compliquer et retarder davantage l'adoption d'un CDS au sein de la CTOI. Il convient de noter, par exemple, que le mécanisme d'arraisonnement et d'inspection en haute mer fait déjà l'objet de discussion dans d'autres instances.

L'Union européenne a intégré les observations mentionnées dans le projet révisé ci-joint. Les références aux systèmes de communication des données actuellement en place dans la CTOI, les moyens nécessaires pour mettre en œuvre un CDS, et les possibilités d'utiliser les nouvelles technologies, ont été ajoutées.

Afin de finaliser ces TdR, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez faire circuler le projet ci-joint à toutes les parties contractantes et parties coopérantes non contractantes de la CTOI pour obtenir leurs commentaires d'ici fin 2014. Le point de contact est M. Orlando Fachada. (orlando.fachada@ec.europa.eu).

Sincèrement vôtre,

Seppo NURMI
Chef de la délégation de l'UE à la CTOI

PROPOSITION SOUMISE PAR L'UNION EUROPÉENNE SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL EN INTERSESSION VISANT À METTRE EN PLACE UN MÉCANISME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE THONS TROPICAUX

Note explicative

Objectif : Évaluer et discuter des principaux problèmes concernant une stratégie de mise en place d'un mécanisme de documentation des captures des thons tropicaux (listao, albacore, thon obèse) de la CTOI par le biais de la création d'un groupe de travail spécifique à ce sujet.

Fondement : Les mesures commerciales que sont les mécanismes de documentation des captures ont été internationalement reconnues comme l'un des instruments les plus efficaces pour lutter contre la pêche INN et agir sur la gestion des stocks et les captures. Par ailleurs, ils sont un outil précieux pour recueillir une grande quantité de données.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en place un contrôle effectif des mouvements de ces captures qui assurerait la traçabilité des produits, du filet au marché final, y compris leur transformation dans les pays intermédiaires.

La création d'un Groupe de travail de la CTOI pour discuter des questions relatives à l'élaboration d'un mécanisme de documentation des captures des thonidés permettra de recueillir les informations nécessaires et donnera une vision précise de tous les éléments en jeu.

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UN GROUPE DE TRAVAIL EN INTERSESSION DE LA CTOI SUR L'ÉLABORATION D'UN MÉCANISME DE DOCUMENTATION DES CAPTURES DE THONS TROPICAUX (LISTAO, ALBACORE, THON OBÈSE)

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

RECONNAISSANT l'impact qu'ont les facteurs commerciaux sur la pêche ;

PRÉOCCUPÉE par l'impact de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI ;

RAPPELANT les responsabilités des États du pavillon qui doivent veiller à ce que leurs navires réalisent leurs activités de pêche d'une manière responsable, dans le respect intégral des mesures de gestion et de conservation de la CTOI ;

CONSCIENTE du rôle des États dans l'efficacité des mesures de gestion adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches ;

NOTANT la nécessité d'un contrôle amélioré et strict de toutes les composantes des pêcheries de thons et d'espèces apparentées ;

NOTANT la recommandation de l'évaluation des performances de 2009 sur l'élaboration d'un système complet de suivi, contrôle et surveillance, y compris par le biais de l'adoption de nouvelles mesures et de nouveaux outils tels qu'un mécanisme de documentation des captures ;

RAPPELANT le consensus plus large sur les mécanismes de documentation des captures qui s'était dégagé lors des réunions SCS de Kobe en 2010, à Barcelone, et Kobe 3 ;

CONSCIENTE des mécanismes de documentation des captures existants ou en projet au sein d'autres ORGP (dont l'ICCAT, la CCSBT et le CCAMLR) ;

SOULIGNANT le rôle complémentaire des États qui se livrent à l'importation et la mise en conserve de thonidés afin de garantir l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

RAPPELANT le programme de document statistique sur le thon obèse de la CTOI et ses objectifs ;

RECONNAISSANT que pour améliorer le contrôle effectif du thon et des thonidés, il est nécessaire d'établir un strict suivi du produit au cours de l'ensemble de la filière, depuis le lieu de capture jusqu'à son marché d'importation final ;

S'ENGAGEANT à prendre des mesures conformes au droit international, notamment vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le but de s'assurer que les thons et thonidés qui pénètrent les marchés des CPC et des États non CPC de la CTOI soient capturés dans la zone de compétence de la CTOI d'une manière qui ne réduise pas l'efficacité des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

Convient :

1. De créer un Groupe de travail auquel participeront les CPC pour discuter des aspects techniques et pratiques liés à l'élaboration d'un mécanisme de documentation des captures de thons de la CTOI.
2. Le Groupe de travail sera ouvert à toutes les CPC.
3. Le Groupe de travail prendra en compte les facteurs suivants :

a) L'état de conservation des espèces/stocks de la CTOI ;

b) Les mécanismes de documentation et de suivi des captures existants au sein d'autres ORGP et dans les États membres de la CTOI ;

c) Les mesures de suivi et de contrôle actuellement en place et leur mise en œuvre, leur efficacité et leur utilité dans le but d'intégrer un mécanisme de documentation des captures dans le cadre existant de suivi, contrôle et surveillance de la CTOI;

d) Les systèmes de déclaration de données actuellement en place à la CTOI ;

e) La façon dont les pêcheries de la CTOI sont pratiquées (par exemple : types d'engins, activités de transbordement, CPC exploitantes, etc.) ;

f) Les modes de transformation, de transport et de commercialisation des produits des pêcheries de la CTOI ;

g) Le niveau global de commerce, par espèces et types de produits, ainsi que les CPC et les non-CPC impliqués ;

h) Les questions opérationnelles, les exigences en termes de capacité, et les coûts et moyens nécessaires associés aux différentes approches de contrôle, y compris la collecte des données, la transmission électronique des données pour améliorer l'efficacité, la vérification et la validation des

captures, la soumission, la gestion, l'analyse, la réconciliation et la dissémination faisant partie des mécanismes de documentation des captures et les options pour faire face à ces coûts ;

i) Les possibilités d'utiliser des technologies en vue d'améliorer l'efficacité et réduire les coûts ;

j) Toute autre question ou information pertinente.

2. Le Groupe de travail démarrera en ~~2014~~ 2015. Il fera rapport de ses activités à la Commission lors de sa réunion annuelle en ~~2016~~2014 and ~~2017~~2015, en vue de présenter une proposition de Mécanisme de documentation des captures à la Commission lors de sa réunion annuelle en ~~2017~~2015 ou ~~2016~~2018.

3. Le Groupe de travail travaillera de préférence en utilisant des moyens électroniques ou en marge de réunions de la CTOL.